

QUESTIONS ET REPONSES CONCERNANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :

"Appui à la protection des migrants les plus vulnérables en Afrique de l'Ouest"

Reference: T05-EUTF-SAH-REG-13

Eclaircissement générale : Afin de garantir le principe d'égalité de traitement des demandeurs, l'administration contractante ne peut donner aucun avis préalable quant à l'éligibilité d'un demandeur, d'une entité affiliée, d'une action ou d'activités spécifiques.

QUESTIONS	REPONSES
<p>1. Quand vous parlez de zones dangereuses, vous parlez des zones de tension</p>	<p>1. R: Oui</p>
<p>2. Doit-on avoir les mêmes actions dans les différents pays? Est-ce qu'il faut répondre à tout partout?</p>	<p>2. R1: Voir lignes directrices point 8.2. Non, il n'est pas exigé de répondre à tout partout car les situations peuvent différer et les actions proposées doivent répondre aux besoins / gaps identifiés et dans le cadre des orientations données par les lignes directrices de l'AMI</p>
<p>3. Q1 : Est-ce que ça inclut les communautés hôtes qui peuvent avoir les mêmes besoins ainsi que les personnes déplacés à terme? Q2 : Après les premières évaluations, est-ce que les indicateurs resteront les mêmes? Ou pourraient-ils être changés?</p>	<p>3. R1: Voir lignes directrices point 5., sachant que la cible principale de cette action reste les migrants les plus vulnérables. R2: Voir lignes directrices point 6. et point 9.</p>
<p>4. Q1 : Les organisations internationales sont-elles éligibles? Q2: Possibilité de collaboration/partenariats?</p>	<p>4. R1: Voir lignes directrices point 8. R2: Voir lignes directrices point 8.1.</p>
<p>5. Q1 : l'objectif est-il de prioriser les ONG? Q2: Les coûts d'activité/coordination jouent-ils sur l'éligibilité? Q3: A quel moment recevrons-nous le feedback?</p>	<p>5. R1: Voir lignes directrices point 8. et point 9. et la Grille d'évaluation d'une note succincte, annexe III R2: Voir réponse 5 R1 R3: Voir point 9. et point 10 des lignes directrices.</p>
<p>6. Q1: Do the objectives have to be achieved in all the countries announced? Q2: a) Do we need to cover all the countries? b) Is there priority placed on certain countries? c) Is one objective weighted more than the other?</p>	<p>6. R1: See guidelines (lignes directrices) point 8.2. and response 2. R1. R2 a), b) c): See guidelines (lignes directrices) point 8.2. and point 6 as well as the Grille d'évaluation d'une note succincte, annexe III.</p>
<p>7. Q1: For family organisations having experience of projects of a similar size, can we consider the operational capacity to apply for the lead applicant 'chef de file'? Considering that the 2 of them have two registration numbers?</p>	<p>7. R1: In the interest of equal treatment of applicants, the contracting authority cannot give a prior opinion on the eligibility of an applicant, an affiliated entity, an action or specific activities. If it is the same entity, it could be possible but an</p>

QUESTIONS ET REPONSES CONCERNANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :

"Appui à la protection des migrants les plus vulnérables en Afrique de l'Ouest"

Reference: T05-EUTF-SAH-REG-13

<p>Q2: When will you be assessing this eligibility criterion? During the concept note stage or negotiation period? (experience of similar project size)</p> <p>Q3: With reference to the list of eligible entities, I would like to know if there is a British applicant applying for this program and one of the countries is a middle income country. In the case of a no deal, will <i>article 4d</i> of the Cotonou treaty access apply? Will British organisations continue to be eligible as part of the OECD?</p> <p>Q4: We didn't see in the Call for proposal, the possibility to have associates/organisations associées. Can we have associates?</p>	<p>analysis of structural links would need to take place on a case-by-case basis. Furthermore, it is useful to underline the criteria set out in point 8.1.1 of the guidelines (lignes directrices).</p> <p>R2: You may refer to point 1.4/1.5 of Annexe II. In the interest of good administrative practice, the evaluation committee can check and then exclude applicants at any stage of the evaluation if it is obvious that the latter do not meet the eligibility criteria.</p> <p>R3: In the interest of equal treatment of applicants, the contracting authority cannot give a prior opinion on the eligibility of an applicant, an affiliated entity, an action or specific activities. That being said as detailed in annexe I, applicants established in Member States of the OECD could be eligible in the case of a regional programme that covers at least one Least Developed Country or in a at least one Highly Indebted Poor Country.</p> <p>R4: This is a call for expression of interest, not a call for proposals. The following entities are not applicants (lead applicants/co-applicants) nor are they affiliated entities: Associates and Contractors. Associates: Other organisations or individuals may be involved in the action. Such associates play a real role in the action but may not receive funding from the grant, with the exception of per diem or travel costs. Associates do not have to meet the eligibility criteria referred to in Section 8 of the guidelines. Associates known at the time of submission should be mentioned in section 1.2 of Annexe II. Contractors: The beneficiaries and their affiliated entities are permitted to award contracts. Associates or affiliated entity(ies) cannot be also contractors in the project. Contractors are subject to the procurement rules set out in Annex IV to the standard grant contract.</p>
<p>8. Q1: Est-ce qu'un soutien financier est envisageable sur cet appel? Et si oui, quel est le montant maximal en termes de total et pour</p>	<p>8. R1: Voir lignes directrices point 7.</p>

QUESTIONS ET REPONSES CONCERNANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :

"Appui à la protection des migrants les plus vulnérables en Afrique de l'Ouest"

Reference: T05-EUTF-SAH-REG-13

<p>chaque partie?</p> <p>Q2: Est-ce que la définition de migrants et celle qui est incluse dans la fiche action?</p> <p>Q3. Vous avez bien confirmé qu'il n'y a pas d'obligation de couvrir tous les pays, dans l'activité 2.3, on parle de sensibilité auprès des personnes en contact avec les migrants, cette activité peut-elle viser les migrants et les migrants potentiels ?</p> <p>Q4. Une étude sur l'impact de ces sensibilisations est possible parmi les activités (CI) OIM réalise déjà des campagnes de l'info et nous n'avons pas d'information supplémentaire sur l'impact de ces action...</p>	<p>R2: Oui. Voir Action Fiche point 4.3. https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/region/sahel-lake-chad/regional/appui-la-protection-des-migrants-les-plus-vulnerables-en-afrique-de_en</p> <p>R3. Voir lignes directrices point 4., OS1, 2.3 et 2.4.</p> <p>R4: Une/des étude(s) sont envisageables mais ne doivent pas constituer l'activité principale de l'action.</p>
--	---

<p>9.</p> <p>Q1. On voit qu'il y a beaucoup de concurrence. Quels seront vos critères d'évaluation (prouver la pertinence d'une action/aspect historique/valeur ajoutée des actions dans le passé)?</p>	<p>9.</p> <p>R1: Voir la Grille d'évaluation d'une note succincte, annexe III</p>
<p>10.</p> <p>Q1. Un accent sur 3 routes migratoires → vous attendez que l'on couvre l'intégralité des routes/on se concentre plus sur certaines routes? Les subventions couvrent-elles les trois? Coordination entre les 3?</p>	<p>10.</p> <p>R1: Voir lignes directrices point 6. et point 8.2. Il faut baser les actions proposées et ainsi les zones d'intervention ciblés selon les besoins et gaps analysés et dans le cadre des orientations des lignes directrices.</p>
<p>11.</p> <p>Q1. Policies related to the integration of migrants within the local labour market (for example), could that be something under result number 3?</p>	<p>11.</p> <p>R1: Proposed actions have to be justified and clearly show how the proposed activities contribute to the results and the objectives that are foreseen.</p>
<p>12.</p> <p>Q1. Are you also counting people on the move or also returnees when you're counting migrants?</p>	<p>12.</p> <p>R.1: See response 8 R2. and guidelines (lignes directrices) point 5.</p>
<p>13.</p> <p>Q1. Clarification regarding « <i>Le demandeur chef de file devra démontrer la mise en œuvre d'au minimum trois projets conclus ou en cours dans au moins un des domaines techniques retenus dans les derniers 5 ans dans la région ciblée ou un contexte similaire.</i> What does 'contexte similaire' mean?</p>	<p>13.</p> <p>R.1: Justification of experience working in zones of conflict/tension, low access to basic services and difficult access in general terms</p>
<p>14.</p>	<p>14.</p>

QUESTIONS ET REPONSES CONCERNANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :

"Appui à la protection des migrants les plus vulnérables en Afrique de l'Ouest"

Reference: T05-EUTF-SAH-REG-13

<p>Q1. Etant donné qu'il y aura au maximum 3 actions sélectionnées, est-ce que vous pouvez envisager de joindre plusieurs propositions dans la phase de négociation?</p>	<p>R1: Non. Voir lignes directrices point 7.</p>
<p>15. Q1. Concernant l'appel à propositions mentionné en objet, est-ce que ce sont les règles du PRAG 2018 qui s'appliquent ?</p>	<p>15. R1: Pour la contractualisation les règles du PRAG 2018 seront d'application, toutefois il est rappelé que dans le cadre du fonds fiduciaire des procédures flexibles sont autorisées. Voir point 9 des lignes directrices.</p>
<p>16. Q1. Est-ce qu'une organisation dont le siège social est au Etat Unis peut être éligible comme « lead » pour cette manifestation d'intérêt?</p>	<p>16. R1: Afin de garantir le principe d'égalité de traitement des demandeurs, l'administration contractante ne peut donner aucun avis préalable quant à l'éligibilité d'un demandeur, d'une entité affiliée, d'une action ou d'activités spécifiques. Cela étant dit, telle que détaillé dans l'annexe I, des demandeurs établis dans un des États membres de l'OCDE pourraient être éligibles dans le cas de contrats mis en œuvre dans le cadre de programmes régionaux ou mondiaux comprenant au moins un pays moins avancé ou un pays pauvre lourdement endetté.</p>
<p>17. Q1. Are you planning to publish the presentations of the informative session held on the 15/11/18? It would be of great utility for those who could not attend the event. Q2. Is there any database of interested organisations in participating in the expression of interest in order to build consortia?</p>	<p>17. R1. There has not been any visual presentation. We will share on our website the public webstream of the Session d'Information. R2. No, there is no such database.</p>
<p>18. Q1. Pouvons-nous ajouter des partenaires locaux en tant que codemandeurs au stade de l'élaboration des projets (2eme phase) ou est ce qu'ils devront être considérés comme tierce partie si nous ne les ajoutons pas directement dans la note succincte de la 1ere phase ? Q2. Pouvons-nous modifier et réorganiser les résultats, objectifs spécifiques et activités dans notre cadre logique ou doivent-ils rester identiques à ceux énumérés dans les lignes directrices de l'appel à manifestation ? Q3. Pouvons-nous ajouter des annexes à notre note succincte due le 6 décembre ?</p>	<p>18. R1: Cela pourrait éventuellement arriver pour autant que les critères dans le point 8.2 des lignes directrices soient respectés. De plus il est rappelé qu'une sélection se fera sur base des notes succinctes. R2: L'Action doit répondre aux objectives et résultats comme ils sont décrits dans les lignes directrices. Voir lignes directrices point 3., point 4. et point 8.2 R3: Il est conseillé de ne pas ajouter des annexes supplémentaires à la note succincte. Date limite de soumission des notes succinctes de présentation est le 05.12.2018</p>

QUESTIONS ET REPONSES CONCERNANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :

"Appui à la protection des migrants les plus vulnérables en Afrique de l'Ouest"

Reference: T05-EUTF-SAH-REG-13

<p>Q4. Dans le cadre logique du formulaire de demande de subvention, devons-nous à ce stade donner des chiffres pour les cibles ou est-ce que le détail pourra être apporté pendant l'élaboration des projets?</p>	<p>R4: Toute les informations sont utiles, qui nous permettant d'évaluer la pertinence d'une action proposée. Les cibles et chiffres concrets de bénéficiaires font partie de ces informations.</p>
<p>19. Q1: With regards to the above mentioned call for proposals, I would like to kindly ask a question regarding section 1.3.5 Cadre Logique of the Concept Note format. In this section, the logical framework does not include a section for activities, thus, I would like to confirm that it is not expected for applicants to include activities in the framework table. I can see that it is requested to include them in section 1.2 (iv) Des informations succinctes sur le type d'activités proposées, en précisant les réalisations, résultats et incidences correspondants attendus et en décrivant, notamment, les liens/rapports entre les différents groupes d'activités</p>	<p>19. R1: This is a call for expression of interest, not a call for proposals. All information that helps us to analyse the relevance of a proposed action is useful. Foreseen activities are those kind of information. Within the logframe, foreseen activities should figure under "Extrants" (third level). Indeed, it is requested under 1.2 of the "Formulaire" to give information on the foreseen activities.</p>
<p>20. Q1: Les critères supplémentaires d'éligibilité pour le demandeur chef de file précise que le demandeur devra démontrer la mise en œuvre d'au minimum trois projets conclus ou en cours dans au moins un des domaines techniques retenus dans les derniers 5 ans dans la région ciblée ou un contexte similaire. a) Pouvez-vous définir ce que vous entendez par « contexte similaire » ? b) Pour les « domaines techniques, » est-ce que ceux-ci s'applique uniquement à des projets au profit de migrants, ou pourrait être accepter aussi les projets qui livrent des services similaires, mais aux réfugiés ou personnes déplacées ? Q 2. L'appel décrit trois routes migratoires, mais cela sans mention des pays d'origine des migrants. Pourriez-vous éclaircir comment les pays d'origine s'alignent avec les trois routes ? Q 3. Pouvez-vous définir ce que vous entendez par "au profit direct des bénéficiaires finaux" en section 8.2, « Critères des propositions d'action »? a) Les politiques publiques sous l'objectif</p>	<p>20. R1.a): Voir réponse 13 R1. R1.b): L'expérience sur les domaines techniques inclut également les activités/services similaires au bénéfice d'un groupe bénéficiaire avec des besoins similaires aux groupes ciblés dans cette AMI. R2: Les routes migratoires incluent les pays d'origine, de transit et de destination en Afrique de l'Ouest (voir lignes directrices, point 3.) Certaines pays sont en même temps des pays d'origine, de transit et/ou de destination. R3., R3a) Définition : Toute activité qui apporte un profit direct aux bénéficiaires finaux et en ligne avec les orientations données dans les lignes directrices. Cela implique toutes les activités qui contribuent directement aux 3 résultats et aux</p>

QUESTIONS ET REPONSES CONCERNANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :

"Appui à la protection des migrants les plus vulnérables en Afrique de l'Ouest"

Reference: T05-EUTF-SAH-REG-13

<p>stratégique 2, par exemple, s'adressent-elles directement aux bénéficiaires ?</p> <p>b) Le taux minimum de 10% du montant de chaque subvention destinée à l'appui des acteurs locaux, est-il inclus dans l'objectif de 60% ou bien est-ce en addition de cet objectif de 60% ?</p>	<p>objectifs définis.</p> <p>R3.b): Un minimum de 10% du montant de chaque subvention doit être destiné à l'appui d'activités de protection portées par des acteurs locaux. Ce montant fait partie du montant de chaque subvention destiné à l'appui d'activités au profit direct des bénéficiaires finaux (minimum de 60%).</p>
<p>21.</p> <p>Q1: Il est prévu que minimum 60% du montant doit être destiné à l'appui d'activités au profit direct des bénéficiaires finaux. Est-ce que ce montant de 60% ca concerne uniquement le résultat 1 ? ou l'ensemble des résultats ?</p> <p>Q2: Il est prévu qu'un minimum de 10% du montant de chaque subvention doit être destiné à l'appui d'activités de protection portées par des acteurs locaux. Ces 10% sont-ils compris dans les 60% ? ou est-ce en plus des 60% ? nous avons compris que ces 10% concernent donc des montants à allouer à des partenaires de mise en œuvre ?</p> <p>Par conséquent le montant des frais de support seraient de 30 ou de 40% du budget ?</p> <p>Q3: Est-ce que le demandeur partenaire / chef de file doit supporter la majeure partie du budget ? Est-ce possible que le partenaire de mise en œuvre mette en œuvre un budget supérieur au chef de file ?</p> <p>Q4: Le chef de file / demandeur principal peut-il bien être établi hors UE, pour autant qu'il est établi dans un des pays membres de l'OCDE (eg. USA ?) ? ou est-ce préférable qu'il le soit dans l'UE ?</p>	<p>21.</p> <p>R1: Cela concerne l'ensemble des résultats.</p> <p>R2: Voir réponse 20, R3b.</p> <p>R3: Le demandeur chef de file ne doit pas obligatoirement mettre en œuvre la majeure partie du budget. Toutefois il est rappelé que le demandeur chef de file doit remplir le critère suivant "Être directement chargés de la préparation et de la gestion de l'action avec le(s) codemandeur(s) et l'entité/les entités affiliée(s) et non agir en tant qu'intermédiaire".</p> <p>R4: Voir réponse 16.R.1.</p>
<p>22.</p> <p>Q1: Would it be possible to have the "Lignes Directrices" for this call in English?</p> <p>Q2: If guidelines indicate in page 13 that concept notes can be also submitted in English, could be possible to have the template also accessible in English?</p>	<p>22.</p> <p>R1: The published documents will not be translated by the contracting authority.</p> <p>R2: The published documents will not be translated by the contracting authority.</p>
<p>23.</p> <p>Q1: Une université publique peut-elle participer en tant qu'entité affiliée à travers un protocole</p>	<p>23.</p> <p>R1 : Afin de garantir le principe d'égalité de traitement des demandeurs, l'administration</p>

QUESTIONS ET REPONSES CONCERNANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :

"Appui à la protection des migrants les plus vulnérables en Afrique de l'Ouest"

Reference: T05-EUTF-SAH-REG-13

<p>d'accord à l'un des codemander de la proposition?</p> <p>Q2:Une entreprise privée peut-elle participer en tant qu'entité affiliée à travers un protocole d'accord à l'un des codemander de la proposition? Le codemander est une organisation non gouvernementale.</p>	<p>contractante ne peut donner aucun avis préalable quant à l'éligibilité d'un demandeur, d'une entité affiliée, d'une action ou d'activités spécifiques. Voir également lignes directrices point 8., notamment 8.1.</p> <p>R2 Voir lignes directrices Point 8., notamment 8.1.</p>
<p>24. Q1. All 3 results must be considered in each proposal, however, we would like to confirm if it is necessary to include all results in each country of work or not. We understand the regional approach in the proposal, therefore, we would like to confirm if all 3 results need to be present in each country of implementation of activities or is it possible to include only 1 result in a specific country.</p> <p>Q2. Are there any specific activities among the ones suggested to be considered as specially important to focus on?</p> <p>Q3. Is there a balance expected between results (1-2-3) considering activities to implement?</p> <p>Q4. Do all 3 results need to have a similar support in the proposal?</p> <p>Q5. Regarding target groups, is there a balance expected between them considering host communities, migrants and victims of traffic and smugglers?. To what extend the victims of traffic and smugglers can/need to be "officially" recognized as such in the proposal? Do we need to approach all the beneficiaries groups in all the countries of intervention?</p> <p>Q6. Are Income generating activities potential activities under R3 to encourage local measures to reinforce social inclusion; promotion of public policies to protect social inclusion and cohesion through IGAs?</p> <p>Q7. Regarding strengthening capacities of local actors and implementing partners, should we understand that could be considered a potential</p>	<p>24. R1: Please see response 2 R1 and guidelines (lignes directrices) point 8.2.</p> <p>R2. The proposed activities are orientations and not mandatory. Proposed activities should always contribute to the defined results and objectifs and should be justified. Please consult also the Grille d'Evaluation , Annexe III.</p> <p>R3. R4. R5. Please see response 2 R1 above, point 8.2 and point 5 in the guidelines (lignes directrices) and the Grille d'Evaluation , Annexe III</p> <p>R6. and R7. Please see response 11 R1 and 24 R2 and also the guidelines (lignes directrices) points 3., 4. and 8.</p>

QUESTIONS ET REPONSES CONCERNANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :

"Appui à la protection des migrants les plus vulnérables en Afrique de l'Ouest"

Reference: T05-EUTF-SAH-REG-13

activity under R3?	
25. Q1. Notre préoccupation est le remplissage des formulaires. On voudrait avoir un exemplaire de formulaire déjà rempli pour nous en référer.	25. R1: Il n'est pas prévu de publier des exemples.
26. Q1. Pouvez-vous confirmer s'il est possible ou non de soumettre des annexes avec la demande de subvention ?	26. R1. Il est possible de soumettre des annexes avec la demande de subvention dans la 2eme phase négociée – élaboration des projets complets. Voir également réponse 18. R3.